Image not found or type unknown

Succession avec enfant mineur et enfants d'une première union

Par **Annececile**, le **28/05/2018** à **17:03**

Bonjour,

Mon [barre]conjoint[/barre] **compagnon** a été marié et a eu 2 enfants (de 35 et 27 ans). En union libre, nous avons eu notre fille qui a 4 ans. Mon compagnon est décédé il ya peu. Son patrimoine se partage donc entre ses 3 enfants. Mais notre fille étant mineure et sachant que je percevais une pension pour elle (mon compagnon ayant une tumeur cérébrale, l était placé en institut sous tutelle), existe il une loi qui ferait qu elle percevait (par mon intermédiaire ou directement à elle) une sorte de pension (car si il était encore en vie, il aurait assumé financièrement notre fille jusqu'à au moins sa majorité) ? Concrètement est ce qu'elle peut "recevoir" 1/3 de son patrimoine + l'équivalent de la pension qu'il me versait pour elle jusqu'à à majorité ?

Merci d'avance.

Par **youris**, le **28/05/2018** à **17:35**

bonjour,
il faut vous renseigner auprès de l'organisme qui vous versait cette pension pour votre fille.
salutations

Par **Annececile**, le **28/05/2018** à **17:40**

La tutrice ne sait pas. Je voulais donc savoir si l existait une loi là dessus...

Par **youris**, le **28/05/2018** à **17:47**

sans savoir de quel type de pension, il s'agissait, impossible de répondre.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés